

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019 : DELIBERATION N°127**

**Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / I.TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 18 NOVEMBRE 2019**

**L'an deux mille DIX-NEUF, le VINGT-CINQ NOVEMBRE à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - G. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI**

**EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

**Marie-Christine MORETTI : pouvoir à Robert PILATO**

**Christian DEMUYNCK : pouvoir à Naguib REFFAS**

**Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Arnaud DECAGNY**

**Samia SERHANI : pouvoir à Yves ZUMSTEIN**

**Sophie CORDIER : pouvoir à Bernadette MORIAME**

**Fabrice QUESTEL : pouvoir à Marie-Charles LALY**

**Francis TRINCARETTO : pouvoir à Nathalie MONTFORT**

**EXCUSE(E)S :**

**Corinne DEROO : arrivée pour la question n° 1**

**Denis DEJARDIN : arrivé pour la question n° 8**

**ABSENT(E)S :**

**Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI - Christophe DI POMPEO**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC**

**OBJET N° 13 : Présentation du rapport écrit des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 aux fins de débat au sein de l'assemblée délibérante**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L .2311-1 relatif à la définition du budget de la commune,
- L .2312-1 relatif à l'obligation, préalable à l'examen du budget primitif, de présentation d'un rapport et d'un débat sur les orientations budgétaires.
- L .2313-1 relatif à la publicité obligatoire des budgets et des comptes, de leurs annexes.
- D .2312-3 relatif aux informations que doit impérativement comporter le rapport d'orientations budgétaires, à sa transmission au président de l'EPCI dans les quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, à sa mise à disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat.
- R .2313-8 relatif à la mise en ligne sur le site de la commune du rapport sur les orientations budgétaires.

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal modifié notamment l'article 11 relatif au débat sur les orientations budgétaires,

Vu l'avis favorable de la « Commission Finances, travaux et environnement », qui s'est réunie le 15 novembre 2019,

Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Qu'en outre dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Qu'il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant ce dit rapport doit, le jour même de sa présentation, impérativement faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Que ce débat, préalable essentiel au vote du budget primitif, ne constitue qu'une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif communal et par voie de conséquence ne donne pas lieu à un vote,

Considérant qu'en vertu d'une jurisprudence constante, le débat d'orientation budgétaire ainsi que sa communication revêtent un caractère substantiel (TA Lyon 09/12/2004),

Considérant qu'il est pris acte de cette présentation des orientations budgétaires et du débat qui s'ensuit par une délibération spécifique,

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et D2312-3 susvisés, ce rapport sera transmis au président de la C.A.M.V.S et également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante,

Qu'en outre, et en vertu des dispositions de l'article R2313-8 précité le dit rapport et la présente délibération seront mis en ligne sur le site internet de la Ville dans le délai d'un mois à compter de leur adoption et dans des conditions garantissant :

1° leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;

2° La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement ;

3° leur conformité aux documents soumis présentement ;

4° leur bonne conservation et leur intégrité.

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :**

- **Procéder** au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2020 au vu du rapport présenté.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **A procédé** au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2020 au vu du rapport présenté.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**



Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Arnaud Decagny".

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**2020**

## SOMMAIRE

<b>I. Contexte général : situation économique et sociale .....</b>	<b>3</b>
<b>A. Situation globale .....</b>	<b>3</b>
<b>B. Situation de la collectivité .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité .....</b>	<b>7</b>
<b>A. Recettes de fonctionnement .....</b>	<b>7</b>
1. Fiscalité .....	7
2. Concours de l'Etat .....	8
3. Autres recettes (produits des services...) .....	10
<b>B. Dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>11</b>
1. Dépenses de personnel.....	11
2. Subventions.....	13
3. Autres dépenses de fonctionnement .....	13
<b>C. Section d'investissement .....</b>	<b>15</b>
1. Dette .....	15
2. Recettes d'investissement .....	17
3. Dépenses d'investissement .....	17
<b>III. Programmation des investissements de la collectivité.....</b>	<b>18</b>
1. Entretien, mise en conformité, accessibilité .....	18
2. Des projets pour Demain .....	19

## I. Contexte général : situation économique et sociale

### A. Situation globale

#### a) Perspectives macro-économiques

##### Evolution du PIB

	2017	2018	Projections	
			2019	2020
<b>Production Mondiale</b>	3,8%	3,6%	3,2%	3,5%
<b>Pays avancés</b>	2,4%	2,2%	1,9%	1,7%
Etats-Unis	2,2%	2,9%	2,6%	1,9%
Zone Euro	2,4%	1,9%	1,3%	1,6%
France	2,3%	1,7%	1,3%	1,4%
Allemagne	2,2%	1,4%	0,7%	1,7%
Royaume-Uni	1,8%	1,4%	1,3%	1,4%
Japon	1,9%	0,8%	0,9%	0,4%
Espagne	3,0%	2,6%	2,3%	1,9%
Italie	1,7%	0,9%	0,1%	0,8%
<b>Pays émergents et en développement</b>	4,8%	4,5%	4,1%	4,7%
Chine	6,8%	6,6%	6,2%	6,0%
Russie	1,6%	2,3%	1,2%	1,9%

*Sources FMI (perspective de l'économie mondiale, mise à jour de juillet 2019)*

D'après les dernières données du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devrait s'établir, en 2020, à un niveau légèrement supérieur à celui de 2019, soit 3.5%. Concernant les pays avancés, une stabilisation devrait être constatée en 2020. En effet, pour cette catégorie, le taux de croissance en 2020 devrait s'établir à 1,7% contre 1,9% en 2019.

Aux États-Unis, après une période de stagnation, le taux de croissance devrait atteindre 2.6% en 2019 et 1.9% en 2020. Au Royaume-Uni, on prévoit un ralentissement de la croissance (1,3 % en 2019 et 1.4 en 2020) principalement à cause du Brexit et au risque d'absence d'accord entre le Royaume-Unis et l'Union Européenne. On observe également un ralentissement en Allemagne.

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance devrait enregistrer un léger recul en 2019 (4.1%) avant de repartir à la hausse en 2020 (4.7%).

En France, le Projet de loi de finances pour 2020, a été bâti sur les hypothèses suivantes : une croissance du produit intérieur brut de 1,4 % en 2019 et 1.3% en 2020. Les estimations du gouvernement sont par conséquent proches de celles du FMI ainsi que celles de la Banque de France, de l'OCDE et de la Commission Européenne.

En ce qui concerne l'inflation, gouvernement prévoit une inflation de 1,2% en 2019 et 2020 (dont +1% hors tabac), inférieure à celle constatée en 2018 (1,8% dont +1,6% hors tabac). En 2019, la hausse des prix à la consommation est tirée par l'alimentation (+2,6%) ainsi que l'énergie (+1,7%), alors que le prix moyen du tabac continue de grimper de 10,6%.

Néanmoins, ces estimations sont soumises à des aléas tels que le niveau du commerce extérieur dans un contexte de tension de menaces protectionnistes, l'accord sur le Brexit, la situation politique en Italie, la situation budgétaire et financière en Chine, etc.

Pour rappel, le FMI avait abaissé son estimation du taux de croissance pour la France en passant de 1.6% à 1.3% en 2019 à cause de la crise sociale des « Gilets jaunes ».

*b) La trajectoire de finances publiques :*

En raison des mesures d'urgence économiques et sociales, la norme de dépenses pilotables estimée dans le PLF 2020 serait de 268,0 Md€, soit +5,1 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2019. Les économies qui seront réalisées en gestion (1,5 Md€) présentées dans le cadre du projet de loi de finances rectificative devraient contribuer au financement d'une partie des mesures d'urgence.

Concernant le déficit public, le PLF prévoit une baisse en 2020. En effet, le gouvernement prévoit un déficit public à 2,2 % du PIB en 2020, soit son niveau le plus faible depuis 2001, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019.

Les prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations sociales prélevées par les administrations publiques) diminueraient également de 10,2 Md€.

Le secteur public local est incité à poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses publiques. Pour rappel, l'article 7 du projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 précise la trajectoire d'évolution des dépenses publiques dont les dépenses publiques locales :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôts	0,8	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1
Dont :						
Administrations publiques centrales	1,0	0,1	0,8	1,2	0,7	0,2



<b>Administrations publiques locales (APUL) - ODEDEL</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>-1,6</b>	<b>-0,6</b>
Administration de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4

Plus spécifiquement, l'article 10 du projet de loi de programmation des finances publiques dispose : *«Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».*

Le même article fixe les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement secteur public local :

<b>Collectivités territoriales/EPCI</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	<b>1,2 %</b>	1,2 %	1,2 %	1,2 %

## B. Situation de la collectivité

Evolution en 2018 :

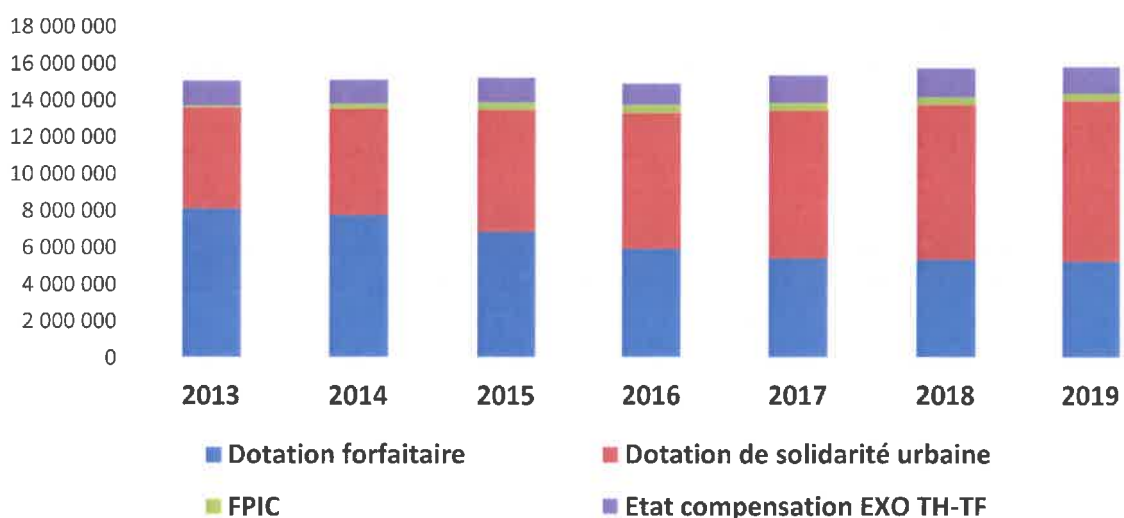
Le vote du compte administratif 2018 en juin 2019 a permis de constater l'amélioration sensible des soldes intermédiaires de la ville. En effet, le taux d'épargne brute s'élève à 17.60 % soit près de 5 points de plus qu'en 2017 et bien au-dessus du seuil d'alerte qui se situe à 8%. L'épargne nette positive s'élève à 1.638 K€ ce qui permet de dégager un autofinancement pour financer une partie des dépenses d'équipement.

La capacité de désendettement de la ville est passée de 20 années en 2017 à 11 années en 2018, soit un niveau inférieur au seuil d'alerte de 13 années.

	2018	2017
L'épargne brute en K€	7 909	5 717
Taux d'épargne brute	17,60%	12,80%
<i>Pour info seuil d'alerte</i>	8%	
L'épargne nette en K€	2 149	602
CAF brute en K€	7 586	4 225
CAF nette K€	1 638	-1027
Capital restant dû au 31/12 en K€	86 717	87 418
Capacité de désendettement (à partir de l'épargne brute)	11 années	15 années
Capacité de désendettement (à partir de la CAF brute)	11 années	20 années

Concernant les principaux concours de l'Etat pour la collectivité, ci-dessous leur l'évolution :

Evolution des principaux concours de l'ETAT

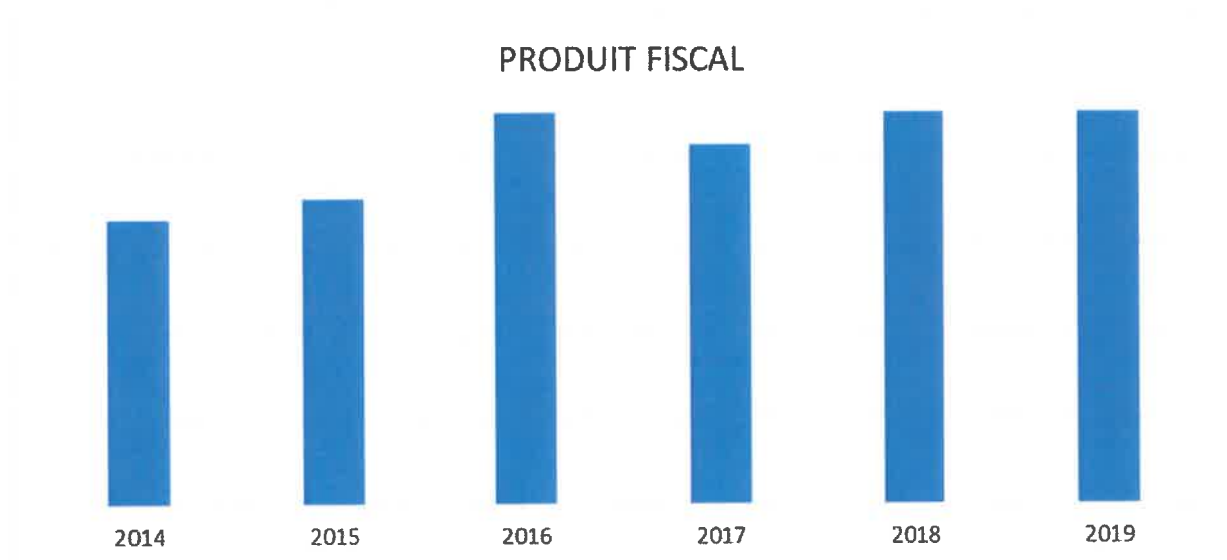


## II. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

### A. Recettes de fonctionnement

#### 1. Fiscalité

En lien avec les choix politiques, il n'est pas prévu d'avoir recours au levier fiscal.



Depuis 2010, les bases présentent une dynamique importante.

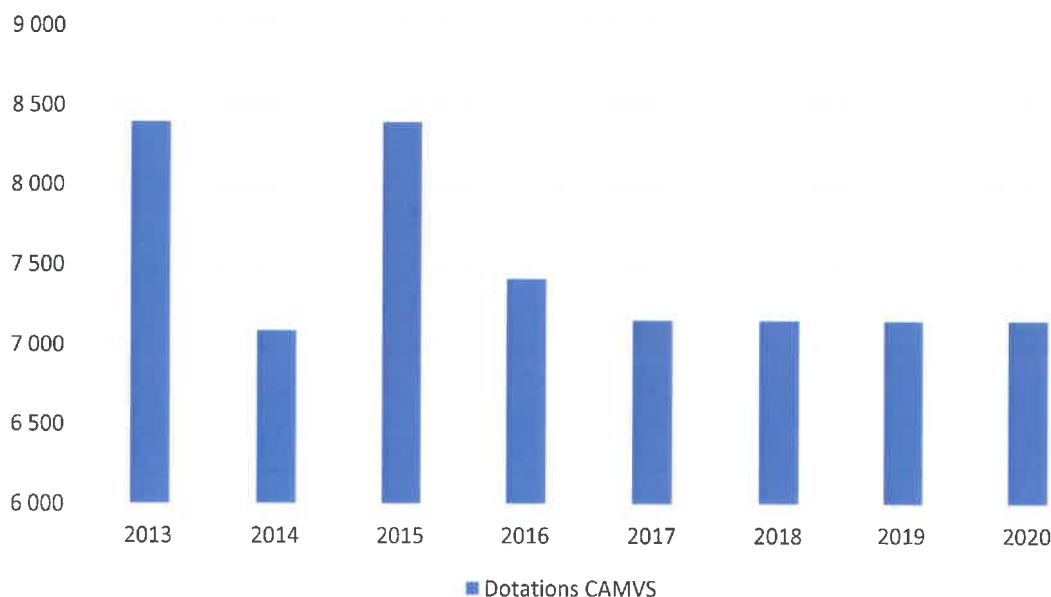
<i>en €</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Taxe d'habitation</b>						
Bases nettes d'imposition	20 805 000	20 556 000	21 512 000	20 265 000	22 433 000	21 295 000
Taux d'imposition	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%
<b>Produit fiscal</b>	6 256 064	6 181 189	6 468 658	6 093 686	6 745 603	6 403 407
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>						
Bases nettes d'imposition	26 525 000	26 957 000	27 243 000	27 703 000	28 160 000	28 703 000
Taux d'imposition	28,4%	28,4%	28,4%	28,4%	28,4%	28,4%
<b>Produit fiscal</b>	7 533 100	7 655 788	7 737 012	7 867 652	7 997 440	8 151 652
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>						
Bases nettes d'imposition	148 800	150 100	149 800	147 200	150 300	155 500
Taux d'imposition	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%
<b>Produit fiscal</b>	69 385	69 992	69 852	68 639	70 085	72 510
<b>Produit total (hs rôles supp.)</b>	13 858 549	13 906 969	14 275 522	14 029 977	14 813 128	14 627 568

Le PLF 2020 prévoit une revalorisation des bases TH de 0.9

L'attribution de compensation versée par la CAMVS vient compenser le différentiel d'affectation de fiscalité « ménages » et « entreprises », déduction faite des charges transférées.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation	7 090	7 089	7 089	7 089	6 904	6 904	6 904	6 904
Dotation de solidarité	1 306	0	1 306	326	253	251	249	249
<b>Dotations CAMVS</b>	<b>8 396</b>	<b>7 089</b>	<b>8 395</b>	<b>7 415</b>	<b>7 157</b>	<b>7 155</b>	<b>7 153</b>	<b>7 153</b>

Dotations CAMVS

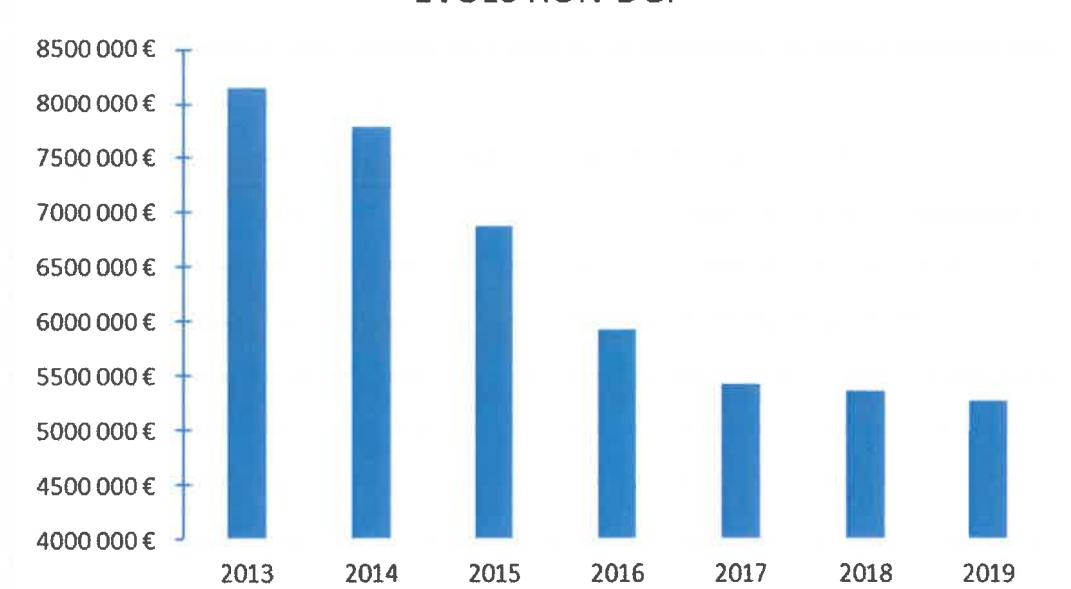


## 2. Focus sur les principaux concours de l'Etat

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Elle continue toutefois de fluctuer en fonction de l'évolution de la population.

DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF MAUBEUGE	8 143 038 €	7 787 599 €	6 872 804 €	5 931 382 €	5 430 909 €	5 358 779 €	5 267 656 €
Evolution en montant	-	- 355 439 €	- 914 795 €	- 941 422 €	- 500 473 €	- 72 130 €	- 91 123 €
Evolution en %		-4,4%	-11,7%	-13,7%	-8,4%	-1,3%	-1,7%

### EVOLUTION DGF

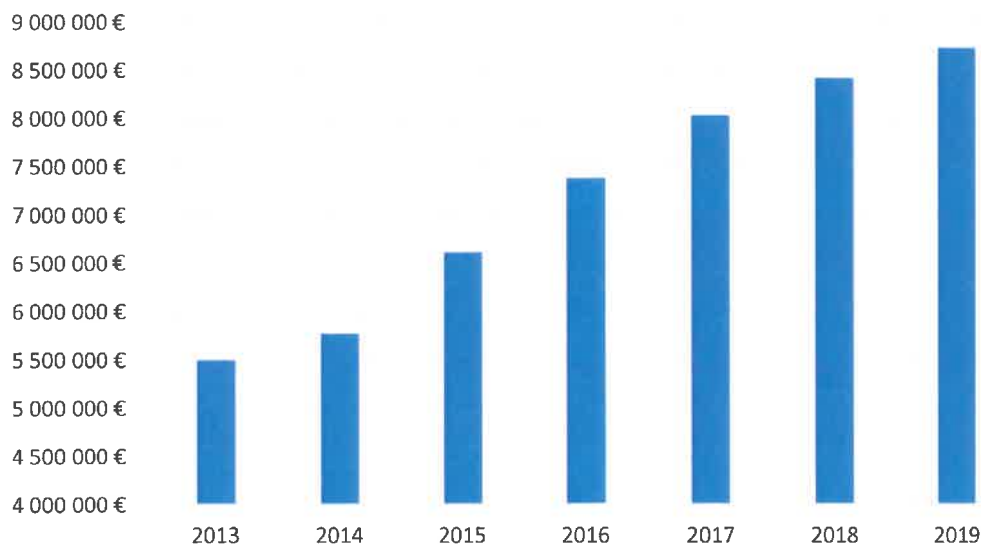


Nous prévoyons une DGF stable en 2020 à hauteur de 5.3 Millions d'€.

Nous prévoyons un maintien de la DSU à hauteur de 8.7 millions d'€.

DSU	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DSU MAUBEUGE</b>	<b>5 501 620 €</b>	<b>5 776 941 €</b>	<b>6 617 036 €</b>	<b>7 385 456 €</b>	<b>8 037 474 €</b>	<b>8 422 439 €</b>	<b>8 737 558 €</b>
<b>Evolution en montant</b>		<b>275 321 €</b>	<b>840 095 €</b>	<b>768 420 €</b>	<b>652 018 €</b>	<b>384 965 €</b>	<b>315 119 €</b>
<b>Evolution en %</b>		<b>5,0%</b>	<b>14,5%</b>	<b>11,6%</b>	<b>8,8%</b>	<b>4,8%</b>	<b>3,7%</b>

### EVOLUTION DSU



Enfin pour la péréquation horizontale, nous prévoyons la stabilisation du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il consiste en un prélèvement des ressources des intercommunalités et communes « riches » vers les ensembles « pauvres ».

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enveloppe nationale (en M d'euros)	570	780	1000	1000	1000	1000	1000
Evolution %		37%	28%	0%	0%	0%	0%
<b>FPIC Maubeuge</b>	<b>274</b>	<b>419</b>	<b>474</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>434</b>

La recette pour Maubeuge en 2020 serait d'environ 420K€.

### 3. Autres recettes (produits des services...)

La clôture de l'exercice 2019 devrait nous permettre de constater **une hausse des produits des services** après les choix politiques de développement de l'attractivité du parc zoologique et des actions événementielles.

Cette tendance devrait se poursuivre **en 2020**.

## B. Dépenses de fonctionnement

### 1. Dépenses de personnel

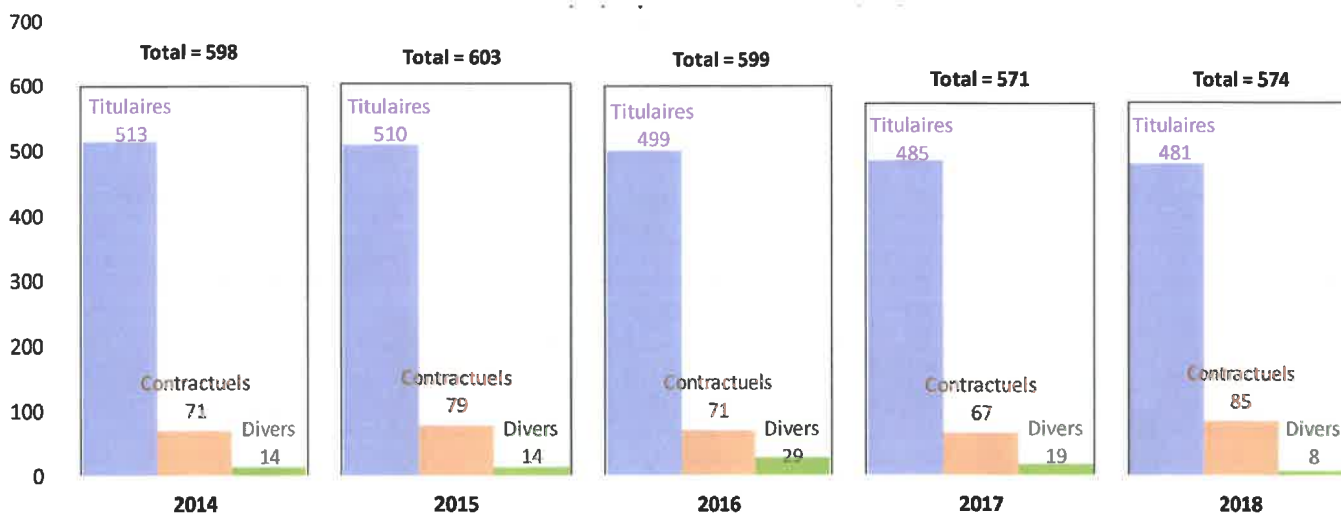
Le tableau ci-dessous permet de comparer les prévisions budgétaires avec les dépenses réellement réalisées au titre des charges de personnel.

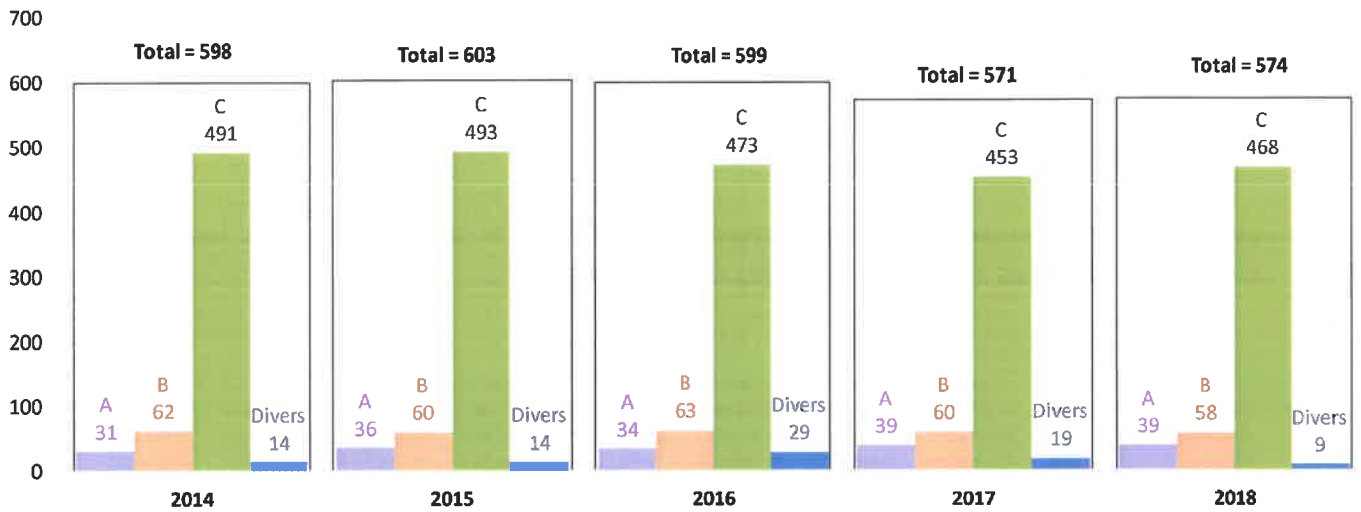
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BP + BS + DM	24 050 000 €	23 217 000 €	23 227 000 €	22 556 980 €	22 023 980 €	23 066 404 €	23 727 400 €	24 080 984 €	24 148 466 €	24 884 978 €	24 200 000 €
BP	23 900 000 €	23 467 000 €	23 227 000 €	22 206 980 €	21 706 980 €	22 535 780 €	22 808 400 €	24 080 984 €	24 088 466 €	23 984 978 €	24 200 000 €
CA	23 527 857 €	22 585 069 €	22 135 937 €	21 095 767 €	21 909 843 €	22 492 732 €	23 704 215 €	23 837 756 €	23 994 294 €	24 332 552 €	23 300 000 €

En 2019, 23.800.000 ont été inscrits au BP. Le niveau de réalisation devrait être proche de celui de 2018.

Depuis 2015, la Ville a engagé une gestion responsable de la masse salariale.

Celle-ci passe par l'amélioration de son mode de fonctionnement et par une gestion rigoureuse des effectifs.

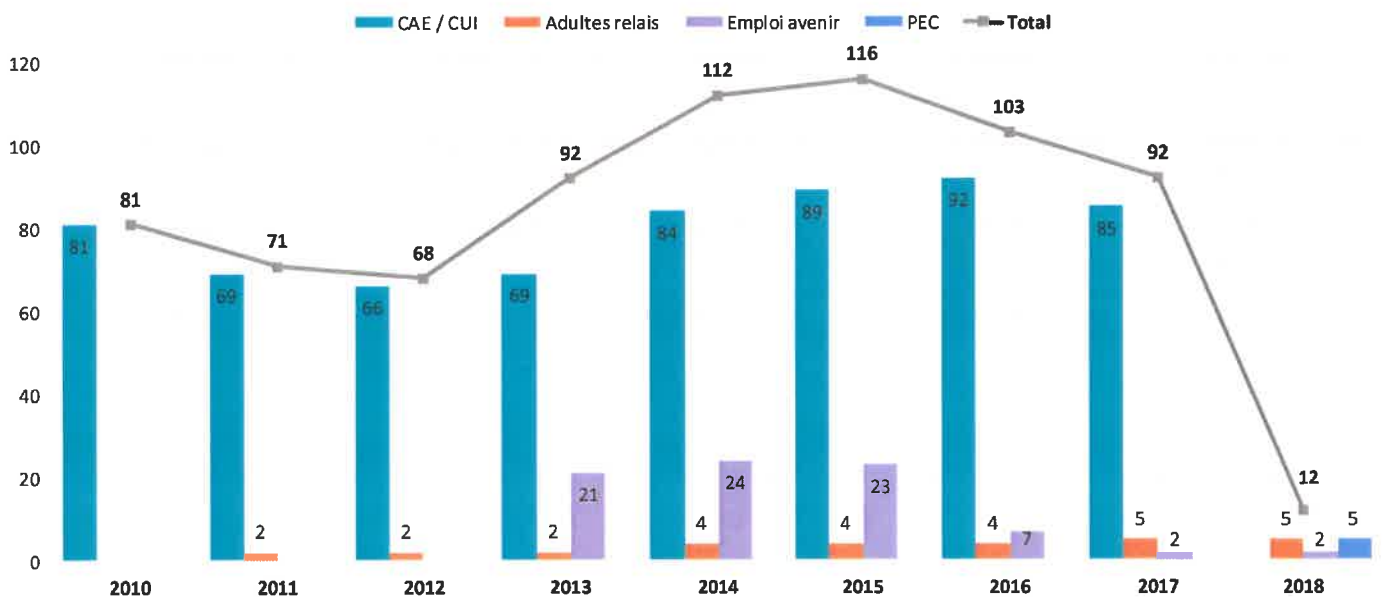




Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le nombre d'ETP global s'élève à 573, soit un niveau proche des années 2017 et 2018. Les agents de catégorie « C » demeurent majoritaires.

En 2019, le non remplacement systématique des départs à la retraite s'est poursuivi et la mobilité interne est priorisée.

Le nouveau dispositif PEC (parcours emploi et compétences) a permis de remplacer une partie des contrats aidés (ancien dispositif). Néanmoins, ce dispositif est plus coûteux pour la collectivité.



La maîtrise des heures supplémentaires, effectuées à la demande de l'administration exclusivement, s'est poursuivie en 2019 grâce à des aménagements de services et de missions sur l'année.



Pour l'année 2020, ces éléments continueront de poursuivre leurs effets. Les efforts organisationnels de la Ville se poursuivront également pour garder la maîtrise de sa masse salariale et donc de ses capacités d'investissement.

Toutefois, la Ville anticipe une légère progression de sa masse salariale en 2019, à adapter sur les années suivantes, impactées par plusieurs dispositifs légaux :

- la reprise, au 1er janvier 2019, du reclassement dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR).
- les incidences dues au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents.

Par ailleurs, 12 agents feront valoir leurs droits à la retraite en 2020.

## 2. Subventions

La subvention d'équilibre versée au CCAS sera maintenue, afin de préserver une action sociale forte auprès des Maubeugeois les plus démunis.

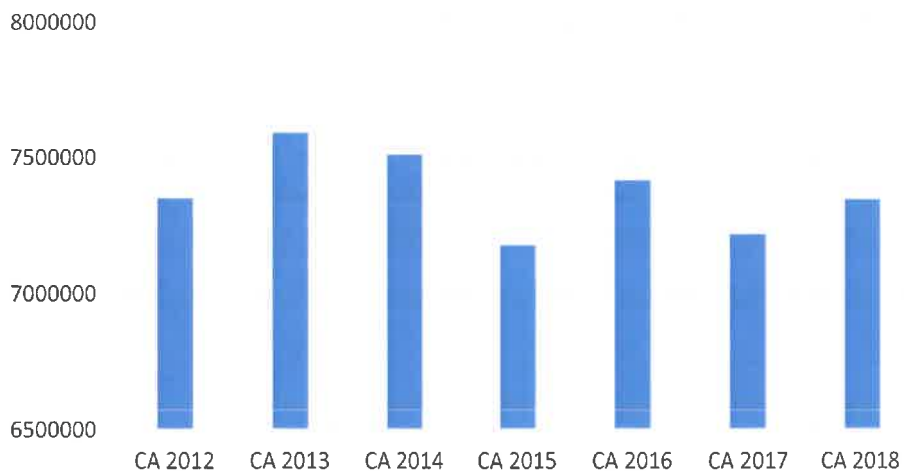
## 3. Autres dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte susmentionné (gel des dotations de l'Etat, non recours à la fiscalité) la ville prévoit de maîtriser ses dépenses à caractère général sur la base des dépenses réalisées en 2019.

La ville a développé la fonction de contrôle de gestion en 2018 et poursuivra son déploiement, un travail d'analyse a été mené en collaboration avec les services opérationnels afin que les moyens attribués soient en cohérence avec les choix politiques et budgétaires.

Par ailleurs, la commune a engagé une réflexion sur sa politique d'achat et de commande publique, l'analyse des achats des derniers exercices a permis d'utiliser les procédures adaptées tant pour les opérateurs économiques que pour les services de la collectivité.

### 011 Charges à caractère général (Réalizations)

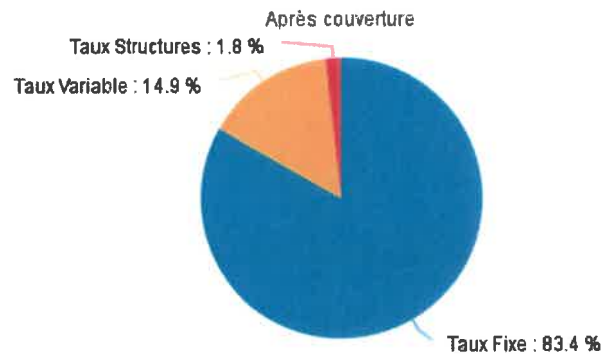


En 2019, le total des charges à caractère général devrait se situer à un niveau proche de celui de 2018. Pour l'année 2020, les efforts de maîtrise des dépenses vont se poursuivre dans l'objectif de consolider la stabilisation constatée les années précédentes.

## C. Section d'investissement

### 1. Dette

#### ✚ Structure de la dette



Au 31/12/2019, **83.4%** de la dette sera composée d'emprunts à **taux fixes**.

Le profil de la dette est totalement modifié (objectif de la renégociation fin 2015), à ce stade, on peut considérer que **la dette de la ville est complètement sécurisée**.

#### ✚ Gestion de la dette

Nous avons mis en place depuis 2015 une **gestion active de la dette**. Les objectifs suivants ont été retenus :

Sécuriser la dette de la Ville en renégociant les emprunts structurés à risque

Dégager des marges de manœuvre budgétaires pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat et ainsi améliorer la CAF brute

Réaliser une meilleure lisibilité budgétaire (prospectives simplifiées) par l'annulation des incertitudes liées à la couverture de risque

Echelonnement des échéances pour une meilleure gestion de la trésorerie.

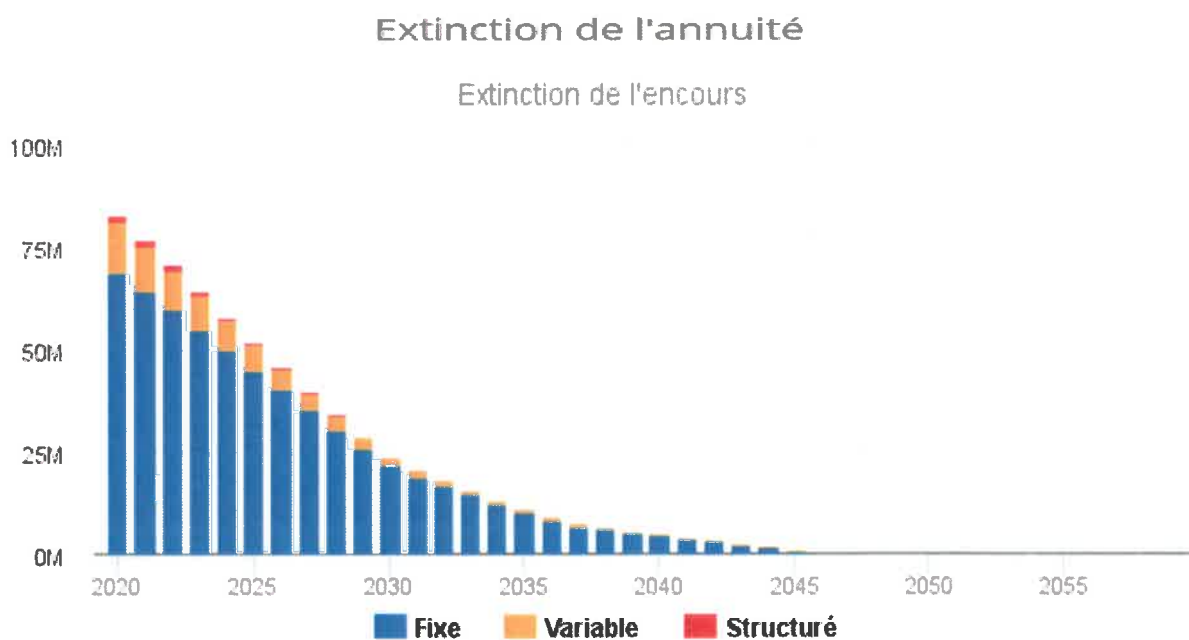
Nb : Le contexte avec des taux de financement bas est une opportunité.

**DESENDETEMENT DE LA VILLE EN 2020 :  
 Remboursement de la dette existante d'environ 6 Millions d'€**

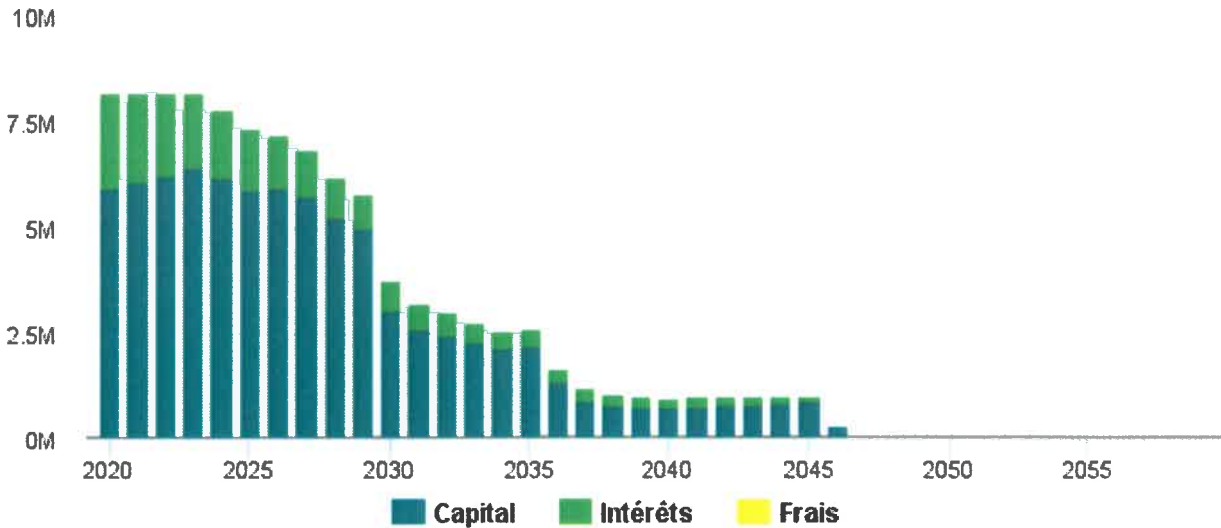
**EN 2020 LA COMMUNE POURSUIVRA SA STRATEGIE DE DESENDETEMENT**

 Dette en 2020

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



### Evolution de l'annuité



## 2. Recettes d'investissement

Concernant les ressources d'investissement que la ville pourrait mobiliser en 2020, outre les demandes de subventions habituelles et les cessions immobilières et mobilières dites « courantes », la ville prolonge sa réflexion sur l'optimisation de son patrimoine (mutualisations de locaux administratifs et techniques).

Pour 2020, nous prévoyons une recette à hauteur de 1.2 millions d'€ au titre du FCTVA.

Afin de répondre au programme d'investissement 2020, la section d'investissement s'équilibrera avec des recettes d'emprunt dans une logique de poursuite du désendettement de la commune.

## 3. Dépenses d'investissement

Le montant des investissements (dépenses d'équipement) pour 2020 devrait se situer à un niveau proche de celui de 2019, soit environ 13M€.

### III. Programmation des investissements de la collectivité

#### 1. Entretien, mise en conformité, accessibilité

##### a) Rénovation des écoles

Poursuite du plan écoles :

- Pont Allant
- Jules Ferry, Jardin du tilleul
- De Joyeuse
- Anne Frank
- Faubourg de Mons



*Ecoles Marronniers et Corneille*

##### b) Informatique, numérique

- Numérisation des bâtiments publics
- Modernisation du parc existant

##### c) Equipements sportifs

- Salle de tennis
- Eclairage des installations
- Stade Jean SERRA
- Réhabilitation du stade de l'Épinette
- Eclairage et aménagements divers complexe sportif Pont Allant.
- Pôle équestre



*Le stade Léo Lagrange*

##### d) Voiries

- Accompagnement des projets de voirie (rue de la liberté, ...)



*Réfection de voirie effectuée boulevard des Océans*

- Poursuite du réaménagement place de la Concorde

e) *Reconstruction de la salle des fêtes Cabri*



2. **Des projets pour Demain**



a) *Création d'un département de musiques actuelles au conservatoire (studios de musique).*

b) *Aménagements à la Chapelle des sœurs noires*



*Le conservatoire à rayonnement communal  
Marie-Alexandre Guénin*



- c) *Accompagnement du commerce – achat cellules vacantes*
- d) *Le projet Cité éducative.*

**- Focus « Action Cœur de Ville » et « Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) » :**

- **Action Cœur de Ville :**





Dans le cadre de la convention signée en septembre 2018 avec l'ensemble des partenaires, la Ville de Maubeuge poursuit son projet de redynamisation de son centre ville à travers de nombreux projets investissements repris dans l'AP/CP pluriannuelle.

La finalisation de la stratégie pour engager la phase de déploiement, prévue dans le dispositif Action Cœur de Ville (2ème trimestre 2020) s'organise dans le cadre du partenariat avec l'ADUS. Des approfondissements sont prévus sur le volet « commerces ».

La proposition budgétaire pour l'année 2020 reprendra les projets engagés dans ce cadre.

#### Le Marché couvert

L'objectif est de compléter l'offre en commerces de bouche du centre ville par ce nouvel équipement municipal qui sera construit place de Wattignies.

#### La Clouterie

L'objectif de ce projet est de renouveler l'attractivité du centre ville, en proposant de nouveaux logements, de nouvelles cellules commerciales et de nouveaux bureaux. Les démolitions seront réalisées en 2020 par l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.). il s'agit de pouvoir engager dès 2020 le projet sur l'espace public pour permettre au promoteur de construire son programme immobilier.



#### Le Tiers lieu (ancienne CAF et CPAM)

Le projet, inscrit dans le PACTE territorial de la Sambre Avesnois Thiérache, est engagé à travers l'acquisition du bâtiment (sur plusieurs exercices budgétaires) et le lancement des études de programmation. La rénovation de ce bâtiment permettra d'accueillir les maubeugeois dans un patrimoine emblématique de l'histoire de Maubeuge, ouvert au grand public, pour des activités très variées liées à la culture, à l'éducation, à la formation, etc. A terme l'offre de formation du CNAM s'installera également dans cet espace.

#### Le Pole Lafitte (Collège Coutelle)

Inauguré en Août 2019, le Pole Culturel Lafitte accueille plusieurs associations et propose de nombreuses activités et animations. Des travaux complémentaires sont prévus pour développer l'offre et l'accueil des maubeugeois.



### L'aménagement de la Place Concorde

L'aménagement de la place constitue une étape importante dans la valorisation du patrimoine de la ville et l'amélioration de l'accueil des visiteurs et usagers de la salle Strhau et du Pole Laffite. La ville a délégué à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre l'aménagement de la place dont les travaux ont commencé en 2019. Une convention de partenariat prévoit les modalités de paiement des travaux.



- **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**

Dans le cadre du nouveau NPNRU, les 3 quartiers d'intérêt national de Maubeuge (Sous le Bois, Provinces Françaises et Pont de Pierre) feront l'objet d'un programme pluriannuel de rénovation ambitieux, portant sur le logement, le cadre de vie et les équipements. L'investissement total pour ces 3 quartiers représentera un budget total de près de 250 000 000 € mobilisant les financements des organismes HLM, de l'ANRU, de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, d'Action Logement, de la Région Hauts de France et de la Ville de Maubeuge.

A Sous le Bois, le projet prévoit de renforcer l'animation du quartier autour de la rue d'Haumont et de la place de l'Industrie (commerces et services), de finaliser les projets de démolition et de construction de logements et d'utiliser de nombreux espaces aujourd'hui vacants pour une activité de maraîchage, notamment sur le site des Parisiens. Pour renforcer la centralité du quartier, la crèche et le centre social s'installeront sur la Place de l'Industrie. La salle des sports de ND du Tilleul sera rénovée et ouverte au public.

En terme de nouveaux équipements, la Maison de Santé Pluridisciplinaire s’installera à la place de l’ancienne école Emilie Dusart, et une maison de l’insertion et de l’économie citoyenne, nouvel équipement communautaire, sera créée sur un terrain situé sur la Ville de Louvroil.

Aux Provinces Françaises, le projet permettra de réintégrer le quartier au centre ville à travers son désenclavement (création d’un accès sur le boulevard Charles de Gaulle et d’une nouvelle voirie vers le centre ville), le renouvellement et la diversification de l’offre en logements (470 démolitions prévues) et l’installation d’une base nautique sur la Sambre qui fera du quartier un lieu de destination attractif à l’échelle de l’agglomération. Les équipements existants (mairie de quartier, centre social, activités associatives, etc.) seront maintenus sur place dans des locaux neufs.

Au Pont de Pierre (Ecrivains et Présidents), le projet facilitera les liaisons vers le centre ville et vers l’Epinette à travers la réalisation de voiries, d’aménagements favorisant les déplacements piétons et cyclistes. Le cadre de vie sera rénové avec d’importants travaux sur les espaces verts et leur résidentialisation, le lien avec la frange agricole sera mis en valeur. 197 logements sociaux seront démolis et un important programme de rénovation des logements est prévu.

Enfin les équipements seront renforcés autour de l’avenue Jean Jaurès (maison de quartier réunissant épicerie solidaire, mairie annexe, centre social, associations intervenant sur le quartier, etc). La salle des Hêtres sera reconstruite.

Pour la Ville la création d’une AP/CP sur le NPNRU permettra de programmer l’ensemble des investissements sur les équipements municipaux ainsi que les fonds de concours sur le volet VRD. 2020 sera l’année de démarrage du NPNRU, d’un point de vue budgétaire, l’engagement des projets de la Maison de Santé à Sous le Bois, du Centre Social « la Fraternité » et de la salle des sports dans les anciens locaux de Notre Dame du Tilleul.

Quartier

Sous-le-Bois



### Quartier Provinces Françaises



### Quartier Pont de Pierre



## CONCLUSION

**La ville prolongera en 2020 la maîtrise des charges de fonctionnement (dépenses de personnel, dépenses à caractère général, autres dépenses de gestion courante).**

**La gestion active de la dette mise en place depuis le début du mandat permettra de poursuivre le désendettement de la commune.**

**Un choix politique fort concerne le niveau de l'investissement, en effet l'effort d'équipement restera supérieur au taux moyen des villes de même strate. Nous souhaitons investir pour l'avenir afin de faire rayonner Maubeuge culturellement et mettre en valeur notre Patrimoine.**

Envoyé en préfecture le 03/12/2019

Reçu en préfecture le 03/12/2019

Affiché le



ID : 059-215903923-20191125-127-BF